

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 3 : 1917) du

DIMANCHE 17 JUIN 1917

Le R. P. Rutten, le dominicain bien connu (1),



secrétaire général de la Fédération des Syndicats chrétiens de Belgique, et frère de M. Adolphe Rutten (arrêté hier), est arrêté ce matin pendant qu'il dit la messe et emmené sans qu'il puisse l'achever ! On le relâche à midi.

- « Voici l'histoire – me dit le P. Rutten –. Je célébrais la messe à 6 1/2 heures en l'église des Dominicains. Je venais de réciter l'Évangile et j'étais assis, revêtu des vêtements sacerdotaux, pour entendre le sermon, lorsque le frère sacristain vint me dire qu'un inconnu avait à me faire une communication très urgente de la part de ma belle-soeur. Le sacristain, qui savait que mon frère est arrêté,

m'invita à recevoir le visiteur. J'allai tout de suite à la sacristie. L'inconnu me déclara qu'il était un commerçant de la place des Gueux et qu'on venait d'arrêter ma belle-soeur. Il avait un accent teuton qui m'inspira immédiatement de la méfiance. Il dut s'en rendre compte, car il ajouta presque aussitôt, sur un ton solennel : « *Je vous arrête au nom de l'autorité allemande !* » Je répondis que je me tenais à sa disposition, mais que je désirais achever ma messe. Je fis observer à l'individu que s'il ne me laissait pas reprendre ma place à l'autel, des centaines de fidèles, témoins du fait, seraient profondément impressionnés et qu'une heure après tout Bruxelles serait au courant de l'incident ; j'ajoutai qu'il lui était très facile de se tenir dans l'église pour m'empêcher éventuellement de fuir et que je n'avais pas d'ailleurs cette intention, puisque en fuyant je me reconnaîtrais coupable alors que je me sentais parfaitement innocent.

Le sbire refusa de me lâcher ; comme j'insistais, il sortit des menottes et menaça de me les mettre si je disais encore un mot. Le policier refusa aussi de m'autoriser à enlever mes vêtements sacerdotaux dans la sacristie. Il m'entraîna avec lui vers le parloir où il m'enferma et où je pus me dévêtir. Je demandai à pouvoir déjeuner. Nouveau refus. Je voulus aussi aller

dans ma chambre pour y prendre quelques objets indispensables. Refus toujours. J'obtins cependant de pouvoir prendre au parloir même un peu de nourriture et d'emporter un mouchoir que l'Allemand inspecta au préalable attentivement.

Quand je fus prêt, le détective siffla et un de ses amis qui faisait le guet entra précipitamment. J'ai su depuis que mon homme avait fait cerner le couvent et qu'il avait des agents dans l'église.

Je fus conduit au commissariat de la rue de Berlaimont, où l'on me fit attendre de 7 heures du matin jusqu'à 10 1/2 heures avant de m'interroger. Pendant ce temps, on me surveillait étroitement, dans la crainte sans doute que je ne me débarrasse de quelque papier compromettant. Mon interrogatoire porta sur l'arrestation de mon frère, et sur la manière dont il comptait passer la frontière. On me questionna aussi au sujet de l'abbé Arnauts, qui avait dîné avec moi chez mon frère, la veille du jour de son arrestation. Je répondis évasivement.

- *Cependant, me dit-on, vous deviez savoir que votre frère allait partir ?*
- *Assurément.*
- *Votre devoir était de l'en empêcher.*
- *Comment cela ?*

Le policier qui m'interrogeait m'exhiba alors un règlement où il est stipulé que les proches parents sont obligés d'empêcher l'exode des membres de leur famille.

- *Il n'y a qu'un moyen de les empêcher de s'en aller – répliquai-je –, c'est de les dénoncer. Vous n'attendiez pas, j'imagine, pareille chose de moi ?*

Sur ces mots, on m'a laissé partir ».

L'arrestation du P. Rutten n'est pas la seule qui ait suivi celles d'hier. M. Beckers, directeur général de l'enseignement supérieur, a été arrêté ce matin. Le père d'un agent du ministère des Sciences et Arts aurait commis l'imprudence, au cours d'un interrogatoire, de déclarer que son fils avait décidé de démissionner sur le conseil de M. Beckers, qui avait reçu des instructions du Havre. La tentative d'exode de MM. Verlant et Rutten, ne serait pas, non plus, étrangère à l'arrestation de N. Beckers.

A cette affaire se rattache certainement l'arrestation de M. Arnauts, vicaire à Herenthals, qui contribuait à l'exécution du projet que ces messieurs avaient formé.

(1) Nous avons mentionné le 30 décembre 1916 son entrevue avec le baron von der Lancken.

<http://www.idesetautres.be/upload/19161230%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Notes de Bernard Goorden.

Sa photo est extraite du **Syndicaliste** N°739 (25 mai 2011), édition spéciale, 125 ans **CSC** en images :

<https://www.csc-en-ligne.be/Images/brochure-125-ans-de-la-csc-tcm187-351683.pdf>